

Mai 2010

## **Le taux de chômage à 10,0% dans la zone euro** **À 9,6% dans l'UE27**

Dans la **zone euro**<sup>1</sup> (ZE16), le taux de chômage<sup>2</sup> corrigé des variations saisonnières<sup>3</sup> s'est établi à 10,0% en mai 2010, inchangé par rapport à avril<sup>4</sup>. Il était de 9,4% en mai 2009. Dans l'**UE27**<sup>1</sup>, le taux de chômage s'est élevé à 9,6% en mai 2010, inchangé par rapport à avril<sup>4</sup>. Il était de 8,9% en mai 2009.

Selon les estimations d'Eurostat, 23,127 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en mai 2010 dans l'**UE27**, dont 15,789 millions dans la **zone euro**. Par rapport à avril 2010, le nombre de chômeurs a diminué de 37 000 dans l'**UE27**. Dans la **zone euro**, le nombre de chômeurs a augmenté de 35 000. Comparé à mai 2009, le chômage a augmenté de 1,801 million dans l'**UE27** et de 0,991 million dans la **zone euro**.

Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus bas ont été enregistrés en **Autriche** (4,0%) et aux **Pays-Bas** (4,3%) et les plus élevés en **Lettonie** (20,0% au premier trimestre 2010), en **Espagne** (19,9%) et en **Estonie** (19,0% au premier trimestre 2010).

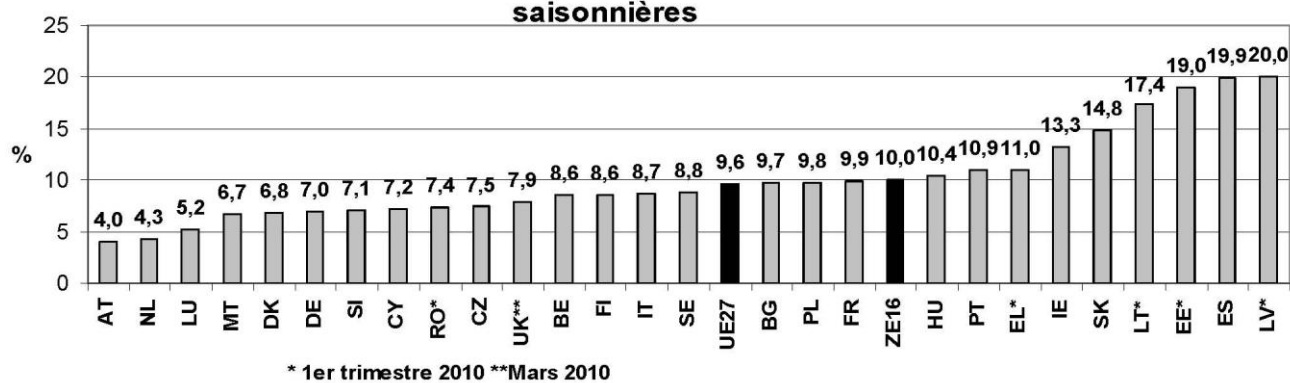
Sur un an, cinq États membres ont enregistré une baisse du taux de chômage et vingt-deux une augmentation. Les baisses les plus importantes ont été observées en **Autriche** (de 4,9% à 4,0%) et en **Allemagne** (de 7,6% à 7,0%). Les plus fortes hausses ont été enregistrées en **Estonie** (de 11,0% à 19,0% entre les premiers trimestres de 2009 et 2010) et en **Lettonie** (de 13,5% à 20,0% entre les premiers trimestres de 2009 et 2010).

Entre mai 2009 et mai 2010, le taux de chômage des hommes a augmenté de 9,2% à 9,9% dans la **zone euro** et de 8,9% à 9,7% dans l'**UE27**. Le taux de chômage des femmes s'est accru de 9,5% à 10,2% dans la **zone euro** et de 8,8% à 9,5% dans l'**UE27**.

En mai 2010, le taux de chômage des moins de 25 ans s'est élevé à 19,9% dans la **zone euro** et à 20,5% dans l'**UE27**. En mai 2009, il atteignait respectivement 19,4% et 19,5%. Le taux le plus bas a été observé aux **Pays-Bas** (8,1%) et les taux les plus élevés en **Espagne** (40,5%), en **Estonie** (39,8% au premier trimestre 2010) et en **Lettonie** (39,7% au premier trimestre 2010).

Le taux de chômage était de 9,7% aux **Etats-Unis** et de 5,2% au **Japon** en mai 2010.

## Taux de chômage en mai 2010, données corrigées des variations saisonnières



1. La zone euro (ZE16) comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie et la Finlande.

L'UE27 comprend la Belgique (BE), la Bulgarie (BG), la République tchèque (CZ), le Danemark (DK), l'Allemagne (DE), l'Estonie (EE), l'Irlande (IE), la Grèce (EL), l'Espagne (ES), la France (FR), l'Italie (IT), Chypre (CY), la Lettonie (LV), la Lituanie (LT), le Luxembourg (LU), la Hongrie (HU), Malte (MT), les Pays-Bas (NL), l'Autriche (AT), la Pologne (PL), le Portugal (PT), la Roumanie (RO), la Slovaquie (SK), la Finlande (FI), la Suède (SE) et le Royaume-Uni (UK).

2. Eurostat calcule des taux de chômage harmonisés pour les États membres, la zone euro et l'UE. Ces taux sont basés sur les définitions recommandées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Le calcul est basé sur une source harmonisée, l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Sur la base de la définition de l'Organisation internationale du travail, Eurostat définit les personnes au chômage comme les personnes de 15 à 74 ans qui:

sont sans travail;

sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines;

et ont activement recherché un emploi pendant les quatre semaines précédentes.

Le *taux de chômage* correspond au nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. La population active regroupe quant à elle l'ensemble des personnes ayant un emploi et des chômeurs.

Le nombre de chômeurs et le taux de chômage mensuel sont estimés sur la base des données de l'enquête communautaire sur les forces de travail, qui est une enquête auprès des ménages réalisée dans tous les pays sur la base de définitions arrêtées d'un commun accord. Les résultats sont interpolés/extrapolés en données mensuelles, en utilisant les données d'enquêtes nationales et les séries mensuelles nationales sur le chômage enregistré. Les données les plus récentes sont donc provisoires. Les résultats de l'enquête sur les forces de travail sont disponibles 90 jours après la fin de la période de référence pour la plupart des États membres.

Les séries mensuelles sur le chômage et l'emploi sont calculées dans un premier temps au niveau de quatre catégories (hommes et femmes de 15 à 24 ans, hommes et femmes de 25 à 74 ans) pour chaque État membre. Ces séries sont ensuite corrigées des variations saisonnières et tous les agrégats au niveau national et européen sont calculés.

Les États membres peuvent également publier d'autres taux, par exemple ceux basés sur les chômeurs enregistrés ou des taux basés sur des enquêtes nationales sur les forces de travail ou sur des enquêtes équivalentes. Ces taux peuvent différer dans une faible mesure de ceux publiés par Eurostat en raison de définitions ou de choix méthodologiques différents.

*Différences actuelles par rapport à la définition du chômage dans l'enquête de l'UE sur les forces de travail:*

*Espagne, Italie et Royaume-Uni:* le chômage concerne uniquement les personnes âgées de 16 à 74 ans. En Espagne et en Italie, l'âge minimum légal pour travailler est de 16 ans. Les données

sur le chômage utilisées pour l'Italie incluent également les plus de 74 ans.

3. Les données non-ajustées des variations saisonnières ainsi que la tendance-cycle sont disponibles dans la base de données statistiques sur le site web d'Eurostat.

4. Par rapport aux taux publiés dans le communiqué de presse 78/2010 du 1er juin 2010, le taux de chômage d'avril 2010 de la zone euro a été révisé de 10,1% à 10,0% et celui de l'UE27 a été révisé de 9,7% à 9,6%. Parmi les Etats membres, le taux a été révisé entre 0,2 et 0,4 point de pourcentage pour la Belgique, l'Irlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède. De plus fortes révisions ont été observées pour l'Autriche (-0,8 pp), la Hongrie (+0,5 pp), la Slovaquie (+0,7 pp), la Slovénie (+0,8 pp) et la Bulgarie (+0,9 pp). Les révisions sont principalement dues à l'inclusion, dans le processus de calcul, des données les plus récentes de l'enquête communautaire sur les forces de travail et à des mises à jour des séries corrigées des variations saisonnières.

Les données de l'enquête sur les forces de travail mentionnées ci-dessous ont été utilisées dans le calcul des taux de chômage mensuels publiés dans ce communiqué de presse:

Pour l'Allemagne, l'Italie, la Finlande et la Suède, jusqu'à mai 2010.

Pour les Pays-Bas, jusqu'en mars-avril-mai 2010 (moyenne mobile sur 3 mois)

Pour le Royaume-Uni, jusqu'en février-mars-avril 2010 (moyenne mobile sur 3 mois).

Pour la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie jusqu'au 1er trimestre 2010.

Pour Malte, jusqu'au 4ème trimestre 2009.

5. L'Italie a récemment mis en œuvre une méthode pour produire des données mensuelles du chômage exclusivement basées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail. Pour le moment, ces données doivent être considérées comme provisoires.

6. Estonie, Grèce, Lettonie, Lituanie et Roumanie: données trimestrielles pour toutes les séries.

Chypre et Slovénie: données trimestrielles pour le chômage des jeunes.

En raison de récentes révisions importantes des données provisoires mensuelles, la Lettonie a été ajoutée au groupe des États membres pour lesquels seules des données trimestrielles sont publiées et ce jusqu'à nouvel ordre.

7. Pour la Finlande, la tendance-cycle a été utilisée à la place des données corrigées des variations saisonnières jugées trop volatiles.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

**Johan WULLT**

**Tél: +352-4301-33 444**

**[eurostat-pressoffice@ec.europa.eu](mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu)**

Nos communiqués de presse sur internet:

**<http://ec.europa.eu/eurostat>**

Pour plus d'informations sur les données:

**Hubertus VREESWIJK**

**Tél: +352-4301-34 323**

**Hannah KIIVER**

**Tél: +352-4301-38 438**

**[estat-monthly-unemployment@ec.europa.eu](mailto:estat-monthly-unemployment@ec.europa.eu)**

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens:  
<http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>

### TAUX DE CHÔMAGE CORRIGÉS DES VARIATIONS SAISONNIÈRES (%) TOTALS

